



PAR COURRIEL

Lausanne, le 2 octobre 2019

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétaires généraux,

Nous vous transmettons, ci-joint le tableau des questions orales déposées le mardi 1er octobre 2019, concernant l'heure des questions du mardi 8 octobre 2019.

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
1er octobre 2019	Question orale Martine Meldem - "Quand je serai Grande, je serai Conseillère d'Etat" !	19_HQU_279	DTE
1er octobre 2019	Question orale Laurent Miéville - Que compte faire le Conseil d'Etat face aux récentes statistiques inquiétantes en matière d'émissions de gaz à effet provenant des voitures de tourisme ?	19_HQU_282	DTE
1er octobre 2019	Question orale Hadrien Buclin - Ecole de la Fraternité sacerdotale St-Pie X : quelle surveillance par les autorités ?	19_HQU_284	DFJC
1er octobre 2019	Question orale Marc Vuilleumier - L'OCTP vogue-t-il à vue ?	19_HQU_274	DIS
1er octobre 2019	Question orale Laurence Cretegy - Sur quelle base le Conseil d'Etat fixe le montant des émoluments prélevés lors d'un recours faisant référence à l'art. 145 de la loi sur les communes (LC) ?	19_HQU_275	DIS
1er octobre 2019	Question orale Pierre-Yves Rapaz - Le Conseil d'Etat se moque-t-il des décisions du Grand Conseil ?	19_HQU_280	DIS

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
1er octobre 2019	Question orale Pierrette Roulet-Grin - Vedette de sauvetage à vau-l'eau : quelle réaction pour assurer en permanence la sécurité sur la partie vaudoise du lac de Neuchâtel ?	19_HQU_281	DIS
1er octobre 2019	Question orale Olivier Epars - Aquatis, un prêt à vaud l'eau ?	19_HQU_276	DEIS
1er octobre 2019	Question orale Alberto Cherubini et consorts - Nouvel horaire CFF : 15'000 Vaudois de l'extrême Est du canton pénalisés !	19_HQU_278	DIRH
1er octobre 2019	Question orale Jean-Michel Dolivo - Les personnes bénéficiant d'un subside pour le paiement de leur assurance-maladie vont-elles être désavantagées fiscalement ?	19_HQU_277	DFIRE
1er octobre 2019	Question orale Hadrien Buclin - Dossier Paulsen : intrigant silence du Conseil d'Etat	19_HQU_283	DFIRE

Nous vous présentons, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Igor Santucci

Annexes

- *textes des dépôts*



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19 - HGU - 279

Déposé le : 01.10.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

« Quand je serai Grande, je serai Conseillère d'Etat » !

Question posée

Le jeudi 14 novembre, le BEFH, le Bureau de l'Egalité organise sa traditionnelle journée « Osez tous les métiers ». Afin de sensibiliser les jeunes écolières à la pratique de la démocratie vaudoise, cette journée propose un événement phare : « Le parlement des filles ».

Mesdames les Conseillères d'Etat, ne pensez-vous pas que votre présence, votre participation au débat parlementaire qui se vit lors de cette séance annuelle, pourrait rendre cette expérience unique et consolider les efforts de promotion de l'Etat de Vaud pour susciter la vocation de futures politiciennes ?

Nom et prénom de l'auteur :

Martine Meldem

Signature :

Meldem

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19_HQU-282

Déposé le : 01.10.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Que compte faire le Conseil d'Etat face aux récentes statistiques inquiétantes en matière d'émissions de gaz à effet provenant des voitures de tourisme ?

Question posée

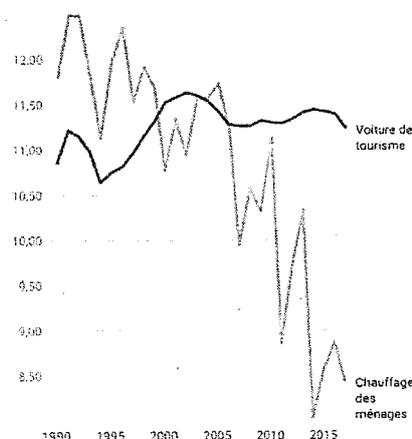
Le 23 septembre dernier, la RTS publiait des statistiques récentes de l'office fédéral de l'environnement en matière d'émissions de gaz à effet de serre¹. Parmi elles, on constate que les transports représentent le secteur le plus important (38%). Au sein de ce secteur, les voitures de tourisme contribuent à hauteur de $\frac{3}{4}$ des émissions de gaz à effet de serre. Malheureusement les statistiques publiées par l'OFEV n'indiquent pas d'amélioration dans ce domaine, en particulier en comparaison avec d'autres secteurs comme celui du chauffage des ménages (graphique).

Il est utile de rappeler ici que la stratégie du Conseil fédéral repose sur une plus grande électrification des voitures de tourisme passant par une démocratisation et un accès facilité à des bornes de recharge, notamment pour les locataires.

Sur cette base ma question est la suivante : Sur la base des statistiques décrites ci-dessus, comment le Conseil d'Etat entend-il agir pour réduire la contribution importante des voitures de tourisme aux émissions de gaz à effet de serre ?

Différence entre le total des émissions de gaz à effet de serre des voitures et du chauffage des ménages

En Suisse entre 1990-2017.



Chiffres en millions de tonnes

Source: OFEV - Recueillir les données - Data et Data-Importer

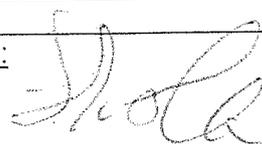
¹ <https://www.rts.ch/info/suisse/10716543-transport-energie-dechets-le-detail-des-emissions-de-co2-en-suisse.html>

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

Miéville Laurent

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19_HGV-284

Déposé le : 01.10.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Ecole de la Fraternité sacerdotale St-Pie X : quelle surveillance par les autorités ?

Question posée

Le déménagement annoncé de l'Ecole de la Fraternité sacerdotale St-Pie X de Villars-Tiercelin à Essertes suscite de l'inquiétude parmi une partie des habitant.e.s, inquiétude dont les médias se sont fait écho. C'est l'occasion de s'interroger sur la surveillance de ce lieu de formation destiné à des enfants de la première à la huitième primaire. En effet, selon l'article 7 de la Loi sur l'enseignement privé, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) « a le droit d'obtenir tout renseignement utile concernant notamment l'organisation et les programmes de l'établissement » et « peut s'assurer, au besoin par des examens, que l'instruction est au moins équivalente à celle dispensée par les écoles publiques ».

Le DFJC exerce-t-il cette surveillance, de telle sorte à pouvoir s'assurer que l'enseignement dispensé dans cet établissement inclue les connaissances scientifiques de base (par exemple théorie de l'évolution des espèces) et ne véhicule pas de contenu discriminatoire à caractère sexiste ou homophobe ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part :
19-MGU-274

Déposé le :
01.10.19

Scanné le :

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.
A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

L' OCTP vogue-t-il à vue?

Question posée

L'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) n'a plus de chef.fe d'office depuis une année. Certain.e.s s'en inquiètent autant au niveau de la gouvernance que de l'avenir administratif de cet office. En octobre 2018, le chef de l'OCTP est nommé chef du SPJ ad interim. En mai 2019, il est nommé chef définitif de ce service. A ce jour, aucune offre d'emploi n'a été publiée pour repourvoir le poste de chef.fe de l'OCTP laissant les collaborateur.trice.s dans l'incertitude. Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur l'avenir administratif de l'OCTP et nous dire si une procédure de mise au concours va être engagée?

Nom et prénom de l'auteur :

Marc Vuilleumier

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du

Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-275

Déposé le : 01.10.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent qu'une seule et unique question, de manière succincte, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Sur quelle base le Conseil d'Etat fixe le montant des émoluments prélevés lors d'un recours faisant référence à l'art. 145 de la loi sur les communes (LC) ?

Texte déposé

Lors d'une élection ou une votation, si une personne demande d'ouvrir une procédure pour faire reconnaître une erreur, elle doit pour cela déboursier la somme de CHF 800.-- auprès du Canton de Vaud.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Laurence Cretegy

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19_HGU-280

Déposé le : 01.10.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Le Conseil d'Etat de moque-t-il des décisions du Grand Conseil ?

Question posée

Le Grand Conseil a voté le 19 février dernier un moratoire sur la facture sociale demandant au Conseil d'Etat de geler la participation communale aux chiffres connus de 2018. Or aujourd'hui les communes et le Conseil d'Etat ont déposé leur budget et une hausse de 2 millions est annoncée. Qu'en est-il du moratoire décidé par le Grand Conseil ?

Nom et prénom de l'auteur :

Rapaz Pierre-Yves

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19_HQU-281

Déposé le : 01.10.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Vedette de sauvetage à vau-l'eau : quelle réaction pour assurer en permanence la sécurité sur la partie vaudoise du lac de Neuchâtel ?

Depuis l'évocation - le printemps dernier - du lamentable et coûteux bilan de ce qu'on a appelé le « naufrage du bateau italien » destiné à la Brigade du Lac à Yverdon-les-Bains - une vedette plus proche des besoins de nos policiers-sauveteurs a pu être louée à une entité privée afin de remplacer temporairement le seul modeste zodiac stationné dans le garage de leur base.

Question posée

Durant la longue période qui devrait aboutir au choix et à l'acquisition d'une vedette de sauvetage permettant d'accomplir sa mission sur ce lac jurassien, le Conseil d'Etat va-t-il convenir avec le propriétaire-loueur un contrat de leasing qui serait assurément plus favorable pour la bourse de l'Etat ?

Nom et prénom de l'auteur :

Pierrette ROULET-GRIN

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19 - HGU - 276

Déposé le : 01.10.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Aquatis, un prêt à vaud l'eau ?

Question posée

En 2014 le Conseil d'Etat décidait d'octroyer un prêt (LADE) sans intérêts d'un montant de 10 millions sur 25 ans soit le 20% de l'investissement prévu. Le Conseil d'Etat disait qu'il avait pris cette décision suite à une analyse rigoureuse du dossier.

selon le communiqué de presse d'il y a une douzaine de jours,
Toutefois il semble que les prévisions de fréquentation et donc de rentabilité étaient quelque peu optimistes et qu'après deux ans Aquatis ne soit toujours pas rentable.

La fréquentation étant bien moindre que prévu, quelle en sera l'incidence sur le remboursement du prêt ?

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

EPARS Clémis

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

M. le. Question posée à un communiqué de presse paru il y a

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

10-15 j





Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HOU-278

Déposé le : 01.10.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Nouvel horaire CFF : 15'000 Vaudois de l'extrême Est du canton pénalisés !

Question posée

~~De~~ ^{Avec} le nouvel horaire CFF, les usagers qui partiront de la gare de Bex pour se rendre en Valais seront contraints de quasi systématiquement changer de train à St-Maurice et devront poursuivre leur trajet sur un train Régional. Le trajet Bex – Sion passera de 26 minutes actuellement à 48 minutes en 2020. Soit une augmentation de la durée du parcours de 22 minutes – quasi le double de temps ! Et il en va de même dans le sens contraire Sion – Bex.

Cette détérioration de l'offre ferroviaire dans la gare CFF située le plus à l'Est du canton pénalise quelque 15'000 habitants des communes de Bex, Lavey, Gryon et de la station de Villars reliée à la gare de Bex par la ligne du BVB.

Ma question, soutenue par mes collègues députés bellerins Circé Fuchs, Eliane Desarzens et Pierre-Yves Rapaz, est la suivante : le Conseil d'Etat est-il prêt à négocier (ou renégocier) avec les CFF la mise sur pied d'une solution logique, permettant aux usagers de la gare de Bex de pouvoir se raccorder sur les trains InterRégionaux qui circulent en direction et en provenance de Brigue ?

Nom et prénom de l'auteur : Cherubini Alberto

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Fuchs Circé, Desarzens Eliane, Rapaz Pierre-Yves



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HGV-277

Déposé le : 01.10.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Les personnes bénéficiant d'un subside pour le paiement de leur assurance-maladie vont-elles être désavantagées fiscalement ?

Question posée

Plusieurs associations et syndicats aidant leurs membres à remplir leur déclaration fiscale ont reçu de l'administration un courrier les informant que, pour l'année 2020, des changements allaient intervenir pour la déduction forfaitaire des personnes au bénéfice d'un subside pour le paiement de leurs primes d'assurance-maladie. Rappelons qu'en 2019 ces déductions ascendent à Fr. 2'200.- pour une personne seule, à Fr. 4'400 pour un couple et à Fr. 1'300.- par enfant ou personne à charge.

Le Conseil d'Etat peut indiquer si ces déductions forfaitaires vont entièrement ou partiellement être supprimées pour les bénéficiaires de subsides et, si tel est le cas, cette suppression n'implique-t-elle pas de reprendre en fait fiscalement, partiellement en tout cas, dans la poche des bénéficiaires d'un subside une partie de l'aide financière à laquelle ils-elles ont droit dès lors que leurs primes dépassent le 10% de leur revenu ?

Nom et prénom de l'auteur :

Dolivo Jean-Michel

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-AQU-283

Déposé le : 01.10.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Dossier Paulsen : intrigant silence du Conseil d'Etat

Question posée

Il y a plus de 6 mois, suite à des enquêtes parues dans différents médias, les députés Pierre Zwahlen, Maurice Mischler et trois consorts ont déposé une interpellation soulevant des questions relatives au statut fiscal de M. Frederik Paulsen et de son entreprise, à ses voyages en compagnie d'élus vaudois et à ses activités en lien avec la Fédération de Russie. *Les questions ont fait l'objet de nouvelles informations dans les médias le 18 septembre dernier.*

Selon l'article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat est tenu de répondre aux interpellations dans un délai de trois mois au plus tard. Il est donc étonnant que le Conseil d'Etat ne respecte pas ce délai légal, qui plus est sur un sujet sensible ayant suscité un certain intérêt médiatique. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il son silence sur ce dossier ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :